SAUVER LES ARCHIVES DE LA MNEF

La Mutuelle Nationale des Etudiants de France est - on le sait - en liquidation judiciaire. Ainsi, il y a un liquidateur judiciaire qui, chargé de procéder aux opérations de liquidation, conserve parmi les biens de la Mutuelle, les archives qui n'ont pas été saisies et entreposées au Palais de Justice.

C'est donc en un entrepôt - adapté aux archives d'entreprise mais non à ce que nous appelons archives traitées et disponibles - que sont stockés les procès-verbaux de congrès, Conseils, Bureaux nationaux, commissions.

Que vont devenir ces archives? Seront-elles vendues ? Jetées à la poubelle car sans valeur pécuniaire aux yeux des habitués des faillites d'entreprise ? Le GERME a écrit à M. PELLEGRINI le 12 décembre. Trois mois plus tard, reprenant contact téléphoniquement à défaut de réponse écrite, il nous est indiqué que M. PELLEGRINI voulait conserver ces documents qui peuvent servir à la procédure judiciaire.

Soit. Mais nous venons d'apprendre que l'instruction concernant la MNEF est close, et que la procédure judiciaire ne concerne que la période postérieure à 1990. Il n'y a donc plus nécessité de tenir immobilisées le reste des archives qui concernent la période qui va de la fondation de la MNEF à 1990. Nous adressons un nouveau courrier à M. PELLEGRINI afin d'obtenir un rendez-vous pour organiser la restitution, la mise à disposition de ces archives à l'ensemble de la population.

Tant du côté de la dernière direction de la MNEF que de celui de la Mutuelle des Etudiants comme des syndicats et associations d'étudiants, d'anciens de l'UNEF, il y a un accord pour que ces archives soient - sous la responsabilité scientifique du GERME - transmises et traitées dans un centre adapté ouvert aux chercheurs, comme ce fut le cas pour les archives de l'UNEF.

Il s'agit d'une partie importante du patrimoine du mouvement étudiant, et plus largement encore de l'histoire du mutualisme. Il y a urgence pour empêcher la disparition de ce pan d'histoire. Le GERME prend les contacts et les initiatives adéquates.

Cette dernière « affaire » archivistique (voir également notre rubrique « archives ») confirme, non seulement la nécessité, mais également l'urgence d'établir un véritable plan de sauvegarde et de valorisation des archives étudiantes, sans parler des archives universitaires.

Jean-Philippe LEGOIS - Robi MORDER

Vie du GERME

SEMINAIRES DU GERME

14 MARS – Les associations étudiantes en IUT. Séance introduite par Thierry LICHET. La présentation des travaux de Thierry Lichet a permis d'ouvrir un échange. Secteur affirmant aujourd'hui une spécificité associative face (et dans) l'associationnisme et le syndicalisme étudiant général, on constate une permanence de cette spécificité. Déjà dans l'après 68 et dans les années 1970 les IUT ont été un terrain propice au syndicalisme (et au lien concret avec les syndicats de salariés autour de l'objectif de la reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives) alors que celui-ci marquait le pas derrière les mouvements politiques. Comparer plusieurs périodes permet d'appréhender les continuités mais aussi les changements et les mutations. Le mémoire de Thierry Lichet permet ainsi d'ouvrir un secteur de recherches particulier : celui concernant les mouvements et groupements d'étudiants dans l'enseignement supérieur court professionnel.

9 MAI - Associations et corporations. Séance animée par Claudie WEILL et introduite par Marie Bénédicte VINCENT. C'est avec plaisir que nous avons fait la connaissance de Marie Bénédicte Vincent qui nous a présenté un vaste panorama et une typologie des corporations allemandes d'une fin de siècle à l'autre. En attendant la publication du compte-rendu de cette séance, nos lecteurs doivent guetter la parution d'un article de Marie Bénédicte Vincent à paraître dans un prochain numéro du *Mouvement social*. A partir de l'exposé introductif et des échanges, il est apparu qu'une approche comparative des phénomènes de